



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 02.07.2021

Numéro de publication: HR02-1005237639

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation The Faction Collective SA, Val de Bagnes

The Faction Collective SA
Route de Mauvoisin 29
1934 Le Châble VS

The Faction Collective SA, à Val de Bagnes, CHE-113.312.188, société anonyme (No. FOSC 76 du 21.04.2021, Publ. 1005155704). Modification des statuts: 24.06.2021. Nouveau but: La société a pour but la conception et le développement, l'import-export, l'achat et la vente, la commercialisation de produits liés au sport en plein air ainsi que la création et la distribution de contenu médiatique dans ce domaine; elle peut importer et exporter, acheter et vendre, tant pour son compte que pour le compte de tiers, à titre d'intermédiaire, tous biens économiques et toutes marchandises en relation avec ce domaine. Au travers de ses activités commerciales et opérationnelles, la société doit avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, considérés comme un tout. Les tiers externes à la société ne sauraient toutefois se prévaloir de ce qui précède pour faire valoir un droit ou une action en justice à l'encontre de la société. Elle peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son but principal. La société peut créer des filiales et des succursales, en Suisse ou à l'étranger. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 24.06.2021: pour les détails, voir les statuts. Simultanément, l'assemblée générale a supprimé par décision du 24.06.2021 la clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital introduite par décision du 23.09.2020 [précédemment: L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 23.09.2020: pour les détails, voir les statuts]. L'assemblée générale a modifié par décision du 24.06.2021 la clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital introduite par décision du 27.07.2017: pour les détails, voir les statuts [précédemment: L'assemblée générale a modifié par décision du 23.09.2020 la clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital introduite par décision du 27.07.2017: pour les détails, voir les statuts].

Registre journalier no 3920 du 29.06.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 76, Date: 21.04.2021

Point de contact: Registre du commerce du Bas-Valais